**MAIRIE de THIL**

1 Place de la Mairie Département de la Marne

51200 Thil --------

Tél : 03.26.03.11.34 Communauté Urbaine

mairiedethil@wanadoo.fr du Grand Reims

 --------

 Canton de Bourgogne

******

**PROCES-VERBAL**

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2025**

Date de convocation :

22/07/2025

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10

- de présents :   09

- de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de THIL sous la présidence de Madame JACQUET Jeanne, maire de la commune.

Mesdames : JACQUET Jeanne - DELARUOTTE Catherine - VAN DE WOESTYNE Noémie – TELLIER-JONOT Doriane - LEMERLE-DERBES Cécile - LABBE-HERVE Jessica

Messieurs : OUDJIDANE Makhlouf - VAN DE WOESTYNE Jérôme - NASSOY Gérard

**Absent représenté** :

M. KATEB Clément représenté par Mme DELARUOTTE Catherine

**Habitante présente**: Mme Corinne

**Secrétaire de séance** : Mme DELARUOTTE Catherine

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2025
2. Changement d’entreprise pour le projet d’aménagement du cimetière communal
3. Divers
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2025**

Madame la maire soumet à l’approbation des membres du conseil le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2025.

Aucune observation formulée, le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

1. **Changement d’entreprise pour le projet d’aménagement du cimetière communal / Délibération n°13-2025**

Madame la Maire a ouvert ce point de la séance en donnant la parole à l’adjointe Madame LEMERLE-DERBES, en charge du projet d’aménagement du cimetière

Madame LEMERLE-DERBES explique que lors de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2024, il a été décidé d’effectuer des travaux d’aménagement du cimetière communal.

Les entreprises DA-SILVA HORACIO et WATRAK & FILS ont été choisies avec les devis respectifs de 16 050 € HT et 26 415.75 € HT, soit un total de 42 415.75 € HT pour lesdits travaux.

Pour un manque d’effectif au niveau de son personnel, l’entreprise DA-SILVA HORACIO en charge des travaux de maçonnerie, n’est plus dans la capacité d’exécuter les travaux dans les délais prévus.

Madame la Maire ajoute que le changement d’entreprise doit être décidé par le conseil et propose au conseil de remplacer l’entreprise DA-SILVA HORACIO par l’entreprise MACONNERIE FACADE RENOVATION pour les mêmes travaux et un devis de 13 785 € HT.

Ce qui porterait le coût total du projet à 40 200.75 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité :

* D’APPROUVER le choix de l’entreprise MACONNERIE FACADE RENOVATION et son devis pour remplacer l’entreprise DA-SILVA HORACIO,
* D’AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.
1. **Divers**

Projet de sécurité routière dans la commune

Toujours en attente des disponibilités de l’entreprise AK5 pour le démarrage des travaux.

Tour de table

Mme DELARUOTTE : RAS

Mme VAN DE WOESTYNE informe l’assemblée que la fête des vendanges 2025 aura lieu à Pouillon les 11 et 12 octobre 2025.

Des déviations sont prévues au niveau de la circulation (des voies dans la commune seront en sens unique) et seront indiquées par des panneaux.

Le bus express (E1) du Grand Reims sera maintenu pour le transport.

Madame la Maire ajoute à cet effet que la commune mettra à disponibilité pour les festivités, l’estrade de la salle polyvalente, ainsi que des barrières et des panneaux.

M.VAN DE WOESTYNE Jerôme informe l’assemblée que les gouttières de la salle polyvalente ont besoin d’être nettoyées.

M. OUDJIDANE : RAS

Mme LEMERLE-DERBES informe l’assemblée que le comité d’organisation de la fête des capsules de Pouillon souhaite louer la salle pour leur prochaine festivité. Elle ajoute que la réception du 14 juillet s’est bien passée au vu des retours positifs des participants.

Cependant, elle tient a signalé qu’il serait bien que les membres du conseil participent aux activités de la commune pour une meilleure organisation.

Elle voudrait également avoir un binôme pour le suivi des travaux au niveau du cimetière.

M. NASSOY informe qu’un lampadaire, à la rue de Courcy, n’a pas été changé lors de l’opération de rénovation de l’éclairage public. Madame la Maire se charge de contacter ENEDIS.

Mme JONOT-TELLIER informe l’assemblée que 3 chatons sont à adopter et 3 chats errants au niveau de la rue de Courcy sont à faire stériliser. La commune dispose encore de ressource aux termes de la convention avec la fondation « 30 millions d’amis » pour la campagne.

Mme LABBE-HERVE informe l’assemblée que l’opération « nettoyons la nature » initié par l’entreprise LECLERC aura lieu le 28 septembre 2025. Elle ajoute que les communes de Pouillon et Villers-Franqueux ont décidé de la date et du choix du spectacle de Noël des enfants sans aviser la commune de THIL. La maire se charge de contacter ses collègues des deux communes pour plus d’informations.

Madame la Maire informe l’assemblée que la piste de pétanque a été nettoyée.

Fait à THIL, le 28 juillet 2025

La secrétaire de séance

C. DELARUOTTE